

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ volée

### MAJEUR

#### Quelles sont les pièces à fournir ?

Un formulaire de demande de carte d'identité est remis au guichet. Vous devez le remplir et le signer.

Pièces à fournir en fonction de la possession éventuelle d'un passeport			
Objet	Si vous possédez un passeport		Si vous n'avez pas de passeport
	Le passeport est valide	Le passeport est périmé	
Photos	1 photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a>	1 photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a>	1 photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a>
Domicile	<a href="#">Justificatif de domicile de moins d'un an</a> : original + photocopie  <b>Si vous êtes hébergé</b> , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	<a href="#">Justificatif de domicile de moins d'un an</a> : original + photocopie  <b>Si vous êtes hébergé</b> , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	<a href="#">Justificatif de domicile de moins d'un an</a> : original + photocopie  <b>Si vous êtes hébergé</b> , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom
Déclaration de vol	Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de vol : original + photocopie
Timbres fiscaux	<b>25 €</b> en timbre fiscal	<b>25 €</b> en timbre fiscal	<b>25 €</b> en timbre fiscal
Document d'identité	Votre passeport : original + photocopie	Passeport <a href="#">sécurisé (biométrique ou électronique)</a> périmé depuis moins de 5 ans ou passeport <a href="#">Delphine</a> périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie	-
État civil	Connaître <a href="#">la date et le lieu de naissance</a> des parents	Connaître <a href="#">la date et le lieu de naissance</a> des parents  Si votre passeport est plus ancien : <a href="#">Acte de naissance</a> de <b>moins de 3 mois</b> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	<a href="#">Acte de naissance</a> de <b>moins de 3 mois</b> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Nationalité française	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : un <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie

**À savoir** : si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure pas encore sur le passeport, d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#).